

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

UNIVERSITÉ PARIS XI

MAÎTRISE

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté ministériel du 10 septembre 2007 relatif à l'habilitation de l'Université Paris XI à délivrer des diplômes nationaux ;
Vu les pièces justificatives produites par M. STÉPHANE CHARBON, né le 22 janvier 1973 à MORGES (SUISSE), en vue de son inscription au master Sciences, Technologies, Santé ;
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;
La **MAÎTRISE** SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ, Mention MÉDICAMENTS ET AUTRES PRODUITS DE SANTÉ,

est délivrée à **M. STÉPHANE CHARBON**

au titre de l'année universitaire 2007-2008

Fait à Versailles, le 13 février 2009

Le titulaire

Le Président

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



N° PARXI 7117482

Guy COUARRAZE

Alain BOISSINOT

/2009200707349